

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

A2P - A2P NORMANDIE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Du 01/01/21 Au 31/12/21	% CA	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	18 773	100	23 107	100	-4 334	-19
Montant net du chiffre d'affaires	18 773	100	23 107	100	-4 334	-19
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			7 619	33	-7 619	-100
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	4 822	26	26 177	113	-21 355	-82
Autres produits	3		11		-8	-73
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	23 598	126	56 914	246	-33 316	-59
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			4 313	19	-4 313	-100
Variation de stocks			2 494	11	-2 494	-100
Autres achats et charges externes	9 388	50	25 847	112	-16 459	-64
Impôts, taxes et versements assimilés	665	4	3 100	13	-2 435	-79
Salaires et traitements	5 428	29	18 152	79	-12 724	-70
Charges sociales	3 028	16	7 741	33	-4 712	-61
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	372	2	731	3	-358	-49
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	750	4	1 775	8	-1 026	-58
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	19 631	105	64 153	278	-44 521	-69
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 967	21	-7 238	-31	11 205	155
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

A2P - A2P NORMANDIE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Du 01/01/21 Au 31/12/21	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)			29		-29	-100
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			29		-29	-100
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	135	1	172	1	-37	-21
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	135	1	172	1	-37	-21
RÉSULTAT FINANCIER	-135	-1	-143	-1	7	5
RÉSULTAT COURANT avant impôts	3 832	20	-7 381	-32	11 213	152
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			1 000	4	-1 000	-100
Sur opérations en capital	3 000	16	12 000	52	-9 000	-75
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000	16	13 000	56	-10 000	-77
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion			2 251	10	-2 251	-100
Sur opérations en capital	155	1	1 348	6	-1 193	-89
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	155	1	3 598	16	-3 443	-96
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 845	15	9 402	41	-6 557	-70
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	26 598	142	69 944	303	-43 345	-62
TOTAL DES CHARGES	19 921	106	67 923	294	-48 001	-71
Bénéfice ou Perte	6 677	36	2 021	9	4 656	230

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

BILAN - ACTIF

A2P - A2P NORMANDIE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/22	Valeurs nettes au 31/12/21	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires		272	-272	-100
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus				
Autres immobilisations corporelles	174		174	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	174	272	-97	-36
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	7 370	36	7 334	
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	1 866	1 195	671	56
Autres créances (3)				
Débiteurs divers (3)		3 600	-3 600	-100
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 886	577	3 310	574
Charges constatées d'avance(3)	64	718	-654	-91
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 187	6 126	7 061	115
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	13 361	6 398	6 963	109

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

36

BILAN - PASSIF

A2P - A2P NORMANDIE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au 31/12/21	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	7 700	7 700		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	770	770		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-58 531	-60 552	2 021	3
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	6 677	2 021	4 656	230
SITUATION NETTE	-43 384	-50 061	6 677	13
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-43 384	-50 061	6 677	13
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	17 630	20 080	-2 450	-12
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	30 700	30 700		
Avances et acptes recus sur cdes en cours	6 200	1 690	4 510	267
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 318	1 327	-9	-1
Dettes fiscales et sociales	624	2 638	-2 014	-76
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	274	24	250	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	56 745	56 459	286	1
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	13 361	6 398	6 963	109
(1) Dont à plus d'un an	43 266	49 921		
(1) Dont à moins d'un an	7 280	6 538		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

A2P NORMANDIE

SARL au capital de 7 700,00 euros

Siège social : 933, route de Saint Gatien 14600 FOURNEVILLE

RCS n°451473631- RCS LISIEUX

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
PROCES-VERBAL DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

Le 28 juin 2023, les associés de la société A2P NORMANDIE se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 13 rue Thiers VILLENAY à 14 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Monsieur DE LIMA GOMES JOSE.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Monsieur DEMMOU Rachid, propriétaire de 51,00 parts, représentant 51 voix,
- Monsieur CHARPY LUDOVIC, propriétaire de 32,00 parts, représentant 32 voix,
- Monsieur DE LIMA GOMES JOSE, propriétaire de 81,00 parts, représentant 81 voix, Gérant de la société.
- GROUPE ACTIVE HABITAT, représentée par Monsieur VASSEUR James, propriétaire de 102,00 parts, représentant 102 voix,
- Monsieur MICHEL FREDERIC, propriétaire de 22,00 parts, représentant 22 voix,
- Monsieur SIRVENT PATRICK, propriétaire de 292,00 parts, représentant 292 voix,
- Monsieur VASSEUR JAMES, propriétaire de 7,00 parts, représentant 7 voix,

Sont représentés :

- Monsieur CHRISTOPHE ANDRE, propriétaire de 29,00 Parts sociales, représentant 29 voix ;
- Monsieur DUCHENE MICHEL, propriétaire de 25,00 Parts sociales, représentant 25 voix ;
- Mademoiselle MANUEL LAMPREIA VANESSA, propriétaire de 17,00 Parts sociales, représentant 17 voix ;
- Monsieur SIRVENT JOACHIM, propriétaire de 96,00 Parts sociales, représentant 96 voix ;

Soit au total 7 associé(s) présent(s) et 4 associé(s) représenté(s), totalisant 754 Parts sur les 770 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2022.
- Affectation du résultat.
- Ratification de la rémunération des gérants.
- Capitaux propres.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2022

L'assemblée générale approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 6 677,00 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 6 677,00 Euros formant un résultat affectable de 6 677,00 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 6 677,00 Euros;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu' aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours des trois précédents exercices.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Ratification de la rémunération des gérants

- Pour Monsieur DE LIMA GOMES JOSE, l'assemblée générale prend acte qu'aucune rémunération n'est versée. La société n'a pas pris à sa charge, les cotisations sociales de Monsieur DE LIMA GOMES JOSE, obligatoires et facultatives, liées à sa fonction.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 4 - Capitaux propres

Les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 14 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérance.

Fait à 13 rue Thiers VILLENVOY,
Le 28/06/2023.

Le gérant
Monsieur DE LIMA GOMES José



A2P NORMANDIE

SARL au capital de 7 700,00 euros

Siège social : 933, route de Saint Gatiens 14600 FOURNEVILLE

RCS n°451473631- RCS LISIEUX

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRANNUELLE
EN DATE DU 28/06/2023**

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2022

L'assemblée générale, approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 6 677,00 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 6 677,00 Euros, l'assemblée procède à l'affectation suivante :

- Au report à nouveau pour 6 677,00 Euros;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours des trois précédents exercices.

Résolution N° 3 - Ratification de la rémunération de la Gérance

- Pour Monsieur DE LIMA GOMES JOSE, l'assemblée générale prend acte qu'aucune rémunération n'est versée.

La société n'a pas pris à sa charge, les cotisations sociales de Monsieur DE LIMA GOMES JOSE, obligatoires et facultatives, liées à la fonction de Gérant.

Résolution N° 4 - Capitaux propres

Les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

Fait à FOURNEVILLE le 02/06/2023

La Présidence de séance
DE LIMA GOMES JOSE

